



Suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL
Cahier des charges des études nationales

en partenariat avec :



Financé avec l'appui du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Plan Bleu
Centre d'Activités Régionales

Sophia Antipolis
Juin 2007

Table des matières

I. PREAMBULE	3
1. Cadre d'intervention.....	3
2. Objectifs et utilisation des rapports nationaux.....	4
3. Mode d'élaboration des rapports nationaux et calendrier	4
II. CONTENU DES RAPPORTS NATIONAUX	5
1. Partie 1 : Contexte et tendances (5 p)	6
1.1. Potentialités et handicaps intrinsèques :.....	6
1.2. Rôles socio-économiques des zones rurales	6
1.3. Particularités institutionnelles et politiques.....	7
2. Partie 2 : Risques des évolutions observées (18 p)	7
2.1. Préservation des ressources naturelles.....	8
2.2. Besoins des populations et dimensions sociales.....	9
2.3. Mises en oeuvre des politiques	10
2.4. Quelles alternatives économiques ?.....	11
2.5. Gouvernance rurale.....	13
3. Partie 3 : mise en œuvre de la SMDD (6 p)	13
4. Partie 4 : Recommandations (1 p)	14
5. Annexes à joindre au rapport	14
III. ANNEXES	15
1. Annexe 1 : résumé du chapitre Espace rural du rapport « Méditerranée – les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement »	15
2. Annexe 2 : Extrait de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable	16
3. Annexe 3 : Indicateurs de suivi de la SMDD pour le thème du développement agricole et rural durable	18
3.1. Indicateurs prioritaires	19
3.2. Indicateurs complémentaires	20
4. Annexe 4 : liste indicative d'indicateurs produits par différentes sources internationales	21

I. PREAMBULE

1. CADRE D'INTERVENTION

Après avoir mis en place en 1996 une Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD), les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone (les 21 pays riverains et la Communauté Européenne) ont adopté en novembre 2005 sur proposition de cette Commission la « Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable » (SMDD) annoncée au Sommet de Johannesburg. Celle-ci a été également endossée par le Sommet Euro-Méditerranéen de Barcelone (novembre 2005).

Un des sept domaines d'action prioritaire de la Stratégie est la promotion d'un développement agricole¹ et rural durable, avec pour objectifs principaux :

- La prise en compte des opportunités et risques liés à la libéralisation commerciale euro-méditerranéenne pour les populations, les produits méditerranéens de qualité et l'environnement,
- L'adaptation technique et commerciale de l'agriculture méditerranéenne pour plus de valeur ajoutée
- La réduction de la pauvreté par la fourniture d'infrastructures et de services de base, la diversification de l'économie rurale et la gouvernance locale
- La prévention de la dégradation des ressources naturelles et l'adaptation de l'agriculture au changement climatique

La SMDD est une « stratégie cadre ». Elle doit inspirer l'élaboration des stratégies nationales de développement durable (SNDD) en cours d'élaboration et de stratégies sectorielles ou aider à leur actualisation, étant entendu que c'est à chaque pays de se fixer ses propres objectifs. La SMDD invite à un renforcement de la coopération régionale sur des objectifs ciblés de développement durable ainsi qu'à celui du suivi des progrès et du partage régional des expériences. En particulier, les pays signataires se sont engagés à renseigner une liste de 34 indicateurs prioritaires, dont 4 portent sur le développement rural. 22 indicateurs complémentaires ont été définis sur ce même thème.

Il a été demandé au Plan Bleu d'aider les Parties Contractantes à se construire une information facilitant la mise en œuvre et le suivi de la SMDD et des SNDD. Le Plan Bleu a notamment mandat, en 2007-2008, de définir et renseigner, en partenariat avec le Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM), un jeu d'indicateurs-clefs pour le suivi de la SMDD, d'approfondir les analyses et d'identifier des exemples de pratiques alternatives avec les pays volontaires, les instances de l'UE et les partenaires et initiatives régionales concernés dans le domaine du développement rural.

Dans sa mission, le Plan Bleu est chargé d'inviter les pays à préparer des rapports nationaux et d'organiser au printemps 2008 le 1^{er} atelier régional de la CMDD sur le thème agriculture et développement rural qui se basera sur les résultats de ces travaux pour émettre des recommandations à l'attention des décideurs du pourtour méditerranéen.

¹ La forêt et les activités et produits dérivés sont inclus dans le terme générique « agriculture »

2. OBJECTIFS ET UTILISATION DES RAPPORTS NATIONAUX

Les rapports nationaux doivent être des documents utiles aux pays et au niveau régional. Ils ont trois objectifs:

1. Informer de la situation des politiques et stratégies nationales de développement rural, des évolutions en cours et de leurs conséquences possibles.
2. Montrer que des progrès sont possibles et nécessaires et faire mieux prendre conscience de la nécessité et des bénéfices possibles de réelles politiques nationales de développement agricole et rural durable.
3. Contribuer à la réflexion méditerranéenne et aider les pays riverains de la Méditerranée à améliorer leurs systèmes de suivi et d'évaluation des progrès.

Les rapports nationaux seront utilisés notamment pour :

- préparer le 1er atelier régional de la CMDDD sur le développement rural prévu en mars/avril 2008 ;
- préparer le rapport régional de synthèse qui sera présenté à la Commission Méditerranéenne de Développement Durable prévue en mai 2008 ;
- alimenter la publication conjointe Plan Bleu/CIHEAM « Mediterra 2009 » qui paraîtra au printemps 2009,
- préparer le séminaire régional de valorisation de Méditerra 2009 qui aura lieu de façon concomitante,
- nourrir le *side-event* qu'il est prévu d'organiser à New-York en avril 2009 en marge de la Commission de Développement Durable des Nations-Unies,
- aider les pays à décider des suites à donner au niveau national en tenant compte des résultats de l'atelier régional et des propositions de la CMDDD.

Les rapports nationaux, ou des extraits de ceux-ci, pourront, le cas échéant, être publiés et diffusés dans le pays (par exemple comme chapitre des rapports nationaux sur l'environnement et le développement durable).

3. MODE D'ELABORATION DES RAPPORTS NATIONAUX ET CALENDRIER

L'expert national mandaté par le Plan Bleu, en accord avec le CIHEAM, pour la préparation du rapport, sera invité à intervenir au cours de l'atelier 2008, qui aura lieu à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Bari (Italie).

L'expert a toute liberté, dans les limites définies par son contrat, pour exécuter sa mission, y compris de s'adjoindre un groupe de pilotage (administrations en charge des politiques, organisations professionnelles, chercheurs, collectivités, société civile...), pour nourrir, faciliter et cautionner le produit final.

Le Plan Bleu et le CIHEAM appuieront l'élaboration des rapports nationaux en suivant et orientant si nécessaire les travaux, ainsi que par leur financement. Le rapport final devra être remis au Plan Bleu fin janvier 2008 au plus tard.

II. CONTENU DES RAPPORTS NATIONAUX

Les rapports nationaux, dans leur rédaction finale, devront être des documents de synthèse concis (30 pages soit environ 3000 signes typographiques par page + annexes) qui puissent être lus par les décideurs. Les tableaux et illustrations essentiels (ceux qui pourront être repris dans la publication finale) devront figurer dans les 30 pages, les autres pouvant être reportés en annexe.

Le rapport portera préférentiellement sur tout le pays. Un choix contraire devra être justifié.

Les analyses s'appuieront sur les statistiques et indicateurs disponibles, des études de cas, les résultats d'études et d'évaluations des politiques qui auraient été réalisées, les documents de planification existants et le dire d'expert.

L'étude s'attachera à :

- chiffrer, analyser et commenter les données de base et indicateurs au regard des objectifs de la SMDD,
- présenter les stratégies et politiques existantes de développement agricole et rural, en soulignant leur caractère durable,
- évaluer chaque fois que possible le coût de ces politiques
- mettre en avant les bénéfices induits de l'intégration de l'environnement dans ces politiques en termes économique et social
- développer une étude de cas d'un intérêt particulier pour le pays
- recenser, faire référence autant que possible à des exemples de bonnes pratiques ou de pratiques alternatives
- inclure une réflexion prospective sur les risques liés aux évolutions tendanciennes et en tirer des recommandations à l'attention des décideurs

Données et indicateurs

Les données statistiques utilisées dans le rapport seront les plus récentes disponibles dans les sources nationales, et si possible de définitions compatibles avec celles utilisées dans les bases de données internationales (FAO, BM, WDI...)

Les indicateurs prioritaires et complémentaires de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (encadrés en gris dans ce document, caractères gras pour les indicateurs prioritaires) sont définis en annexe 3. Ils seront calculés et utilisés en priorité dans le rapport pour l'analyse. Ils seront accompagnés de commentaires qualitatifs. Si tous les chiffres ne sont pas disponibles, seules certaines composantes seront fournies et/ou des indicateurs proches utilisés dans le pays, en précisant les définitions utilisées.

L'analyse des évolutions couvrira la période 1995-2007 en données observées et l'horizon 2015/2025 en projection.

Le cadre et le contenu proposés et présentés ci après ont une valeur indicative. Le rédacteur de chaque rapport national doit en effet garder une certaine liberté pour tenir compte des spécificités du pays et de la documentation disponible, l'important étant de produire un rapport intéressant et utile au débat contradictoire et à la décision. Il pourra être rédigé en français ou en anglais.

Exemples de pratiques

Les bonnes pratiques et pratiques alternatives peuvent être des exemples locaux ou nationaux, de projets de partenariats, d'instruments de politiques ou de pratiques traditionnelles ou émergentes qui méritent d'être soulignées.

La documentation de ces pratiques permet de montrer que des réponses peuvent être apportées, à plusieurs niveaux, pour contribuer à améliorer une situation donnée ou pour modifier les équilibres en jeu. Les exemples locaux et nationaux montrent souvent que la réussite dépend de la capacité à mobiliser des combinaisons d'outils et à faire évoluer les processus de prise de décision et de mise en œuvre.

Pour documenter ces pratiques il est utile, lorsque c'est possible de chiffrer les réponses apportées et résultats obtenus. Des illustrations (par exemple par des graphes) permettent souvent d'en faire comprendre l'intérêt et la portée.

Ces exemples de pratiques feront l'objet d'encadrés concis et appliqués dans les parties auxquelles elles se rapportent.

1. PARTIE 1 : CONTEXTE ET TENDANCES (5 P)

Objectif : il s'agit dans cette partie de faire un état des lieux de la situation en milieu rural, de décrire les principales évolutions tendancielle du contexte rural national sur la dernière décennie (1995-2007), de replacer l'agriculture (et la forêt) dans le milieu rural et dans les politiques publiques, et de mettre en relief les principaux risques et opportunités pour les zones rurales liés à la libéralisation économique.

1.1. Potentialités et handicaps intrinsèques :

Sur la base des travaux et analyses existants, l'étude **caractérisera de façon succincte le milieu rural**.

Au niveau du territoire national, présenter les principales zones naturelles du pays –plaines, montagnes, forêts, oasis, steppes- et agro-climatiques (climat, sols), l'état des ressources et leur répartition par secteur (domestique, agriculture et industrie). On identifiera les espaces occupés par l'agriculture et les zones de parcours.

L'auteur fera ressortir de ce paragraphe les atouts naturels (en particulier les ressources), culturels et identitaires (paysages, héritages historiques, aménités²...) et leurs déterminants. Il mettra en exergue la manière dont la société a exploité ces ressources et composé avec les faiblesses du milieu rural et ses limites.

1.2. Rôles socio-économiques des zones rurales

On décrira ensuite, toujours sur les dernières décennies, les dynamiques démographiques et économiques : évolution de la population totale en milieu rural, de la population active, de l'emploi, des activités économiques et de leurs **poids économiques respectifs**, toujours en distinguant la part que représentent les activités agricoles, pastorales, forestières et agro-alimentaires.

Indicateurs AGR_P01 : ratio de la population agricole sur la population rurale

Part de l'agriculture dans le PIB, part de l'ensemble des activités rurales dans le PIB

Part de la population rurale et ratio population rurale active/population totale active

Part de l'agriculture dans les exportations et importations pour les principales productions (en valeur absolue et %)

² Il pourra s'appuyer sur les travaux relatifs à l'évaluation économique des fonctions rendues par l'espace rural et la forêt si disponible.

Part des recettes fiscales liées à l'agriculture

Décrire les phénomènes récents et émergents observés en liaison avec les fonctions assignées aux espaces ruraux (fonctions productives, récréatives et de loisirs, résidentielles, de services...). Quels sont les ressorts de ces dynamiques, les acteurs en mouvement et les « valeurs ajoutées » induites par les innovations.

L'auteur présentera en quelques lignes les principaux risques et avantages pour les zones rurales liés à une **libéralisation économique** progressive : il pourra faire mention des conséquences en termes de capacités de production, d'investissements et d'exportations, d'approvisionnement des marchés locaux et de dépendance alimentaire, de pauvreté, de dégradation des écosystèmes, de devenir des territoires ruraux en difficulté, d'accentuation des dualismes économiques et sociaux entre secteurs (modernes, traditionnels)...

L'auteur fera ressortir les secteurs actuels ou à venir de création de richesse et les freins à leur développement, ainsi que ceux qui nécessitent une intervention de l'Etat ou d'être aidés pour subsister.

1.3. Particularités institutionnelles et politiques

Les évolutions récentes (ou à venir) des **orientations stratégiques** et des programmes de développement rural seront analysées avec attention. Le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies nationales de développement rural sont en effet la faille de tous les pays.

Les mesures prises pour intégrer les points de la SMDD relatifs au développement rural (Cf annexe 2) et **l'engagement du pays pour un développement rural durable** feront également l'objet d'un rapide bilan. Elles seront développées dans une partie spécifique plus loin.

L'auteur conclura en soulignant les principaux problèmes qui font ou risquent de faire obstacle à un développement rural durable.

2. PARTIE 2 : RISQUES DES EVOLUTIONS OBSERVEES (18 P)

Objectif : Il s'agit dans cette partie d'analyser l'évolution depuis 1995 et d'examiner les pressions et les conséquences des politiques de développement agricole et rural au regard des différentes composantes du développement durable.

L'Etude de cas - un élément-clef de l'étude nationale

L'auteur développera dans cette partie (au paragraphe 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 ou 2.5) une étude de cas de son choix dont la problématique est d'un intérêt particulier pour le pays. Cette étude de cas doit permettre de montrer de façon concrète comment une action a pu se mettre en place et quels ont été ses résultats. Elle aborde les coûts et bénéfices, la formation des acteurs, les outils mis en œuvre, les difficultés rencontrées et la façon dont elles ont pu être franchies.

Il peut s'agir d'action collective, conduite par une collectivité, de partenariat inter-institutionnel associant plusieurs catégories socioprofessionnelles sur un projet de territoire, de la mise en place d'une filière qualité valorisant les spécificités méditerranéennes, d'exemple de plan de gestion intégrée...

L'étude de cas sera présentée dans un encadré. Elle sera illustrée autant que possible de chiffres et figures.

2.1. Préservation des ressources naturelles

La SMDD recommande une **gestion durable des zones rurales et du milieu naturel méditerranéen** (p. 21). L'étude se concentrera en priorité sur la réduction de la désertification et des pertes irréversibles des terres agricoles et de biodiversité. La SMDD propose une réduction d'un tiers minimum d'ici 2015 des pertes de terres agricoles par érosion, salinisation, désertification et urbanisation ou autres formes d'abandon.

Ce paragraphe fera un état des lieux de la situation et s'appuiera en particulier sur les indicateurs suivants pour décrire les évolutions observées.

AGR_P02 : pertes de terres arables. Variables : pertes de terres arables par érosion, pertes de terres arables par salinisation, pertes de terres arables par artificialisation, pertes de terres arables par désertification, pertes de terres arables par déforestation, pertes de terres arables par abandon de l'agriculture.

AGR_C03 : taux de charge des parcours ;

AGR_C04 : évolution de l'indice foliaire sur les parcours,

AGR_C19 : taux de boisement (forêts et espaces boisés)

L'auteur s'efforcera de caractériser l'activité pastorale extensive et distinguera l'impact différencié des troupeaux selon leur taille et leur nature. Il veillera à mettre en cohérence les indicateurs C04 et C19. En complément de l'indicateur C03, l'auteur essaiera de renseigner le taux de mise en défense des terres marginales : contenu, nature et durée moyenne des programmes qui s'y rapportent.

L'auteur devra recenser les **pratiques alternatives**, bonnes ou mauvaises, en matière de pastoralisme, de gestion des espaces collectifs, de gestion des sols et de leur fertilité et d'urbanisation périphérique, qu'il a rencontrées. Ces pratiques peuvent avoir un caractère innovant en matière d'action collective, d'adoption de nouvelles technologies, de reproductibilité à l'échelle locale, ou au contraire un caractère menaçant sur le milieu, pour les populations..., par leur généralisation, leurs effets pervers, etc. L'auteur devra également soulever les questions émergentes dont la prise en compte lui semble pertinente. A défaut d'une analyse poussée, une rapide description en annexe pourra convenir.

Pour la **biodiversité**, l'objectif à atteindre d'ici 2010, toujours selon la SMDD, est l'arrêt de toute perte de biodiversité dans les états membres de l'UE et leur réduction substantielle dans les autres pays. La SMDD fixe également un objectif de 10% des écosystèmes terrestres placés sous statut d'aire protégée. L'analyse s'appuiera entre autres sur les indicateurs :

AGR_C17 : pourcentage de surfaces protégées,

AGR_C18 : existence d'un inventaire des ressources génétiques végétales et animales domestiques,

On pourra également fournir quand ils sont disponibles les résultats des inventaires, et la caractérisation par niveau de menace des espèces emblématiques végétales, animales (dont endémiques). On ne négligera pas le lien avec la gestion des aménagements hydro-agricoles (canaux gravitaires, bassins de rétention...) et la restauration et protection des sols (terrasses...).

L'étude se penchera enfin sur les **pratiques de gestion, de conservation et de préservation** des milieux en lien avec le développement rural, en particulier les plans d'aménagements et autres formes de contrats avec les populations locales pour les inciter à gérer et/ou à protéger de façon durable les espaces agricoles et boisés (y compris les zones de parcours) menacés.

Elle fera état de la **recherche-développement et de l'enseignement** en la matière : programmes en cours, priorités et orientations, terrains d'application, conclusions des principaux travaux...

2.2. Besoins des populations et dimensions sociales

Un développement local et participatif est considéré par la SMDD comme la base incontournable pour atténuer les déséquilibres territoriaux et sociaux et améliorer les conditions de vie des ruraux. L'étude accordera une attention particulière à la mise à niveau des **infrastructures et services de base** et à la réduction des écarts sociaux entre population rurale et urbaine. Elle s'appuiera sur un certain nombre d'indicateurs disponibles auprès des sources internationales (Banque Mondiale, Objectifs du Millénaire... Cf annexe 4) pour analyser les évolutions récentes :

Taux d'alphabétisation des adultes de plus de 24 ans, en distinguant homme et femme
 Taux d'alphabétisation primaire et secondaire, en distinguant homme et femme
 % de la population en-dessous du seuil de pauvreté
 Mortalité infantile
 Taux d'électrification rurale, taux de pénétration de l'eau potable et du gaz en milieu rural
 Habitat en milieu rural (constructions en dur et en précaire)

L'étude abordera les efforts de l'Etat et des collectivités pour désenclaver les territoires isolés ou difficiles d'accès, et particulièrement les infrastructures et investissements liés aux nouvelles technologies de l'information et des communications (formation à distance, téléphonie sans fil, accès internet...). L'étude détaillera les dynamiques de la **pauvreté rurale** par ensemble territorial et catégorie socio-professionnelle. Elle fournira les éléments explicatifs des évolutions constatées. Elle expliquera dans quelle mesure ces facteurs font obstacle à un développement rural durable et les principaux risques liés à une augmentation des écarts sociaux entre population rurale et urbaine.

AGR_C14 : part du revenu familial destiné à la consommation alimentaire, rural vs urbain

Pour cet indicateur, l'auteur prendra en compte la part d'autoconsommation des **ménages**. La capacité d'épargne des ménages sera renseignée et mise en relation avec le rôle des migrants en milieu rural et plus généralement des associations Nord/Sud dans les transferts de capitaux. L'auteur analysera de façon générale la contribution des **migrants** et des fonds qu'ils véhiculent aux dynamiques rurales, comme sources d'innovation technique et sociale, en particulier dans l'agriculture, l'agroalimentaire et les activités liées au tourisme rural. Il décrira les **phénomènes émergents** observés et tentera d'expliquer les ressorts de ces dynamiques. Pour finir, il expliquera comment les politiques publiques permettent d'accompagner et de faciliter les « retombées » migratoires.

Dans le domaine agricole, l'étude s'appuiera sur les indicateurs suivants pour analyser les évolutions au cours de la dernière décennie et repositionner la population agricole parmi la population rurale en terme de pouvoir d'achat, d'autonomie, d'accès à la terre et aux services, au moyen notamment des indicateurs ci-dessous :

AGR_C15 : pourcentage des exploitations de superficie inférieure à 10 hectares et part de celles qui sont irriguées

L'étude interprétera ces tendances, leurs causes et leurs conséquences en terme de durabilité. Elle rapprochera ces indicateurs de ceux qui sont renseignés au chapitre suivant. L'auteur signalera les situations où l'eau d'irrigation se retrouve en compétition avec l'approvisionnement en eau potable.

L'étude fera état de la **recherche-développement et de l'enseignement** : programmes en cours, priorités déterminées, terrains d'application, conclusions des principaux travaux....

L'étude fera ressortir de ses analyses les **besoins en financements et investissements** pour les programmes en cours ou à l'horizon 2015-2025 en milieu rural.

2.3. Mises en oeuvre des politiques

Le rapport se penchera dans cette partie sur le **rôle et l'action des autorités centrales et locales** pour soutenir les populations et favoriser les activités en milieu rural.

Quels sont les programmes de développement rural en cours ? Quels axes privilègent-ils ? De quelle manière intègrent-ils la durabilité ? En l'absence de plan ou stratégie nationale, comment le développement rural est-il abordé ?

De quels **budgets** disposent-ils ? Par qui sont-ils abondés ? Quelle part de crédits privés le cas échéant ? Entrent-ils dans le cadre de coopérations bi-latérale, internationale ? Quelle est la part du budget gérée localement ? Comment s'effectue l'affectation et le contrôle des dépenses ?

L'auteur analysera les **modalités d'élaboration** et de gestion des plans/stratégies et des indicateurs qui leur sont associés. Quels **organes de décision et de concertation** interministériels ? Existe-t-il des organes de gestion ad-hoc (agence de développement rural, observatoire des tendances...). Comment les politiques sectorielles (principalement agriculture, industries et transports, énergie, tourisme, éducation) ou les politiques nationales ou régionales d'aménagement du territoire intègrent-elles le développement rural et la notion de durabilité ?

Quels **outils et instruments** (lois d'orientations, mises aux normes, réglementation, appels à projets et soutien aux initiatives, sensibilisation...) y compris financiers (aides au marché, aides directes, conditionnalité des aides, taxes, fiscalité, financement de programmes décentralisés...) ? Et surtout quelle efficacité ?

En particulier, l'auteur examinera le rôle respectif des **ONG** gouvernementales et non gouvernementales dans l'accompagnement des populations en difficultés et pour palier les faiblesses de l'Etat, notamment en matière de formation initiale et continue, d'accès aux crédits et aux services minimum.

L'auteur terminera en décrivant les modalités de **suivi et d'évaluations des politiques** mises en place : les outils et méthodes spécifiques (y compris les indicateurs retenus le cas échéant), leur pertinence et leur force d'analyse ; les programmes et moyens qui y sont consacrés, les résultats à atteindre et le résultat des évaluations lorsqu'elles sont disponibles.

2.4. Quelles alternatives économiques ?

2.4.1. Une agriculture productive et rationnelle

La SMDD accorde une attention particulière à la mise en œuvre de politiques agricoles visant à **améliorer le cadre producteur de l'agriculture**, notamment les politiques foncières et de l'eau, l'accès au crédit et au marché, le renforcement des associations d'agriculteurs et des organisations professionnelles.

L'auteur commencera par une rapide présentation de la **structure des exploitations** sur la dernière décennie. Le recours à une typologie des exploitations et à une distribution des exploitations par classe est recommandé. Il analysera les évolutions (en distinguant dans la mesure du possible l'agriculture intensive de l'agriculture traditionnelle familiale) au cours de la dernière décennie, en terme de rationalisation et modernisation des pratiques, de capacités d'adaptation aux marchés (et particulièrement les exploitations sous contrat avec l'aval de la filière), à la demande, aux conditions naturelles. A cet égard les questions de changement climatique pourront être abordées. Les cas de reconversions des exploitations devront être examinés. L'analyse s'appuiera sur les indicateurs suivants :

AGR_C10 : fertilisants (NPK) vendus / PIBA

AGR_C11 : pesticides vendus (en T) / PIBA

AGR_C12 : nombre de chevaux tracteur / PIBA

AGR_C13 : volume d'eau consommé / PIBA

L'étude mettra en relation les tendances confirmées par les précédents indicateurs avec les changements d'occupation des sols (notamment la compétition entre cultures énergétiques et cultures alimentaires), l'adoption de technologies économes en eau, les modes de gestion et de production innovants (associations de producteurs constitués autour de problèmes spécifique)s et toute autre **question émergente**.

L'auteur conclura sur le cadre législatif et institutionnel et sur son adéquation avec la situation actuelle et surtout à anticiper à l'horizon 2015-2025. Il fera ressortir de ses analyses les **besoins en financements et investissements** pour les programmes en cours ou à l'horizon 2015-2025 en milieu rural.

2.4.2. Vers plus de valeur ajoutée des produits méditerranéens

La SMDD insiste sur la reconnaissance et la valorisation de la **diversité et de la qualité des produits agricoles** emblématiques de la Méditerranée. La mise en oeuvre de politiques adéquates pour faciliter les procédures de labellisation, d'appellation et de certification des produits de qualité est un défi important. Sur la base des indicateurs suivants, l'auteur analysera les évolutions au cours de la dernière décennie et leurs déterminants.

Il ne se limitera pas, loin s'en faut, à l'agriculture biologique comme seul critère de qualité, mais s'efforcera au contraire de recenser les démarches locales, territoriales, voire sous-régionales, en cours ou en projet, et de façon plus générale toute pratique alternative intéressante (produits du terroir, plantes aromatiques, condimentaires et médicinales, productions typiques). L'étude pourra comporter en annexe les critères sur lesquels se fondent ces démarches.

AGR_P041 : proportion des produits agricoles de qualité, AGR_P042 : part des terres agricoles utilisées par l'agriculture biologique

AGR_C05 : nombre de produits labellisés/certifiés

AGR_C06 : existence d'un cadre légal pour les produits de qualité

AGR_C07 : Part des produits transformés dans les exportations agricoles

AGR_C08 : nombre d'exploitations ou de producteurs biologiques et surfaces dédiées aux produits bio

AGR_C09 : nombre de dossiers déposés pour la reconnaissance de produits de qualité

L'étude mettra en relation les tendances confirmées par les précédents indicateurs avec les modes de consommation. L'auteur devra analyser les tendances observées de la demande urbaine pour les produits de qualité (également produits « traditionnels » ou « authentiques ») et de proximité, et l'opportunité que cela représente pour l'agriculture péri-urbaine. On appréciera l'importance réelle des **marchés de proximité et des circuits courts** de commercialisation dans les dynamiques rurales et comment cela se traduit par les prix au consommateur.

Une approche filière, en particulier dans le cas de l'agriculture contractualisée avec l'aval de la filière (transformateurs ou distributeurs) peut être utile afin d'estimer la répartition de la **valeur ajoutée** et la part réelle qui reste dans le pays et au producteur particulièrement.

L'auteur conclura sur le cadre législatif et institutionnel et sur son adéquation avec la situation actuelle et surtout à anticiper à l'horizon 2015-2025. Il fera ressortir de ses analyses les **besoins en financements et investissements** pour les programmes en cours ou à l'horizon 2015-2025 en milieu rural.

2.4.3. Diversification en milieu rural et sur les exploitations

La caractérisation des très petites et moyennes entreprises (**TPME**) en particulier dans le secteur de la transformation, de l'agroalimentaire, ainsi que du tourisme rural est un préalable à l'analyse de la valeur ajoutée en milieu rural de ces TPME au cours de la dernière décennie.

Le rôle distinct du **tourisme local et du tourisme international** dans la valorisation des produits mais aussi des savoirs et savoir-faire locaux devra faire l'objet d'un examen particulier. Les répercussions et les potentialités des fonctions résidentielles et récréatives récentes de l'espace rural devront être analysées finement, aussi bien dans ce qu'elles ont de positif que de négatifs en matière de développement rural. Pour cela, l'auteur s'appuiera entre autres sur ces indicateurs :

AGR_C01 : part de l'emploi agricole en zone rurale

AGR_C02 : nombre d'entreprises non agricoles en milieu rural

Les analyses du premier indicateur devront faire état de la **pluriactivité** à l'extérieur des exploitations agricoles, particulièrement à proximité des centres urbains ou des moyennes bourgades. On détaillera le second indicateur par catégorie de taille d'entreprise.

Il sera particulièrement intéressant de souligner d'une part les emplois indirects liés à l'agriculture, et d'autre part les **connections entre secteurs** souvent à l'origine de projets locaux, source d'appropriation collective de l'espace, de dynamisme et d'emplois. L'auteur montrera en quoi ces connections permettent de renforcer le tissu économique.

L'auteur devra recenser les **pratiques alternatives**, bonnes ou mauvaises, qu'il a rencontrées. Ces pratiques peuvent avoir un caractère innovant en matière d'action collective, d'adoption de

nouvelles technologies, de reproductibilité à l'échelle locale, ou au contraire un caractère menaçant sur le milieu, pour les populations..., par leur généralisation, leurs effets pervers, etc. L'auteur devra également soulever les questions émergentes dont la prise en compte lui semble pertinente. A défaut d'une analyse poussée, une rapide description en annexe pourra convenir.

L'étude fera état de la **recherche-développement et de l'enseignement** pour chacune des sous-parties précédentes : programmes en cours, priorités déterminées, terrains d'application, conclusions des principaux travaux....

L'étude analysera dans les politiques et stratégies nationales la place consacrée au cours de la dernière décennie à la multifonctionnalité de l'agriculture et au tourisme rural, comme facteurs de développement et de mise en valeur du milieu rural. L'auteur conclura sur le cadre législatif et institutionnel et sur son adéquation avec la situation à anticiper à l'horizon 2015-2025. Il fera ressortir de ses analyses les **besoins en financements et investissements** pour les programmes en cours ou à l'horizon 2015-2025 en milieu rural.

2.5. Gouvernance rurale

Renforcer les capacités de négociation et de gouvernance des communautés et des acteurs locaux, telle est une des priorités de la SMDD pour le milieu rural. En s'appuyant notamment sur les indicateurs suivants, l'auteur analysera la **place des femmes et des jeunes** dans les processus de décision locaux et leur degré d'implication dans le développement rural au cours de la dernière décennie, et de participation des populations à la vie politique locale. Le **rôle des réseaux** ne devra pas être sous-estimé.

AGR_C20 : nombre de groupements féminins (associations, coopératives...)

AGR_C21 : prélèvements locaux et transferts non affectés du budget de l'Etat vers les collectivités locales

AGR_C22 : Existence et élections de gouvernements locaux

L'auteur attachera une place particulière aux **dispositifs de déconcentration des services de l'Etat** en milieu rural et de décentralisation, à la fiscalité en milieu rural et aux finances publiques locales : de quel degré d'autonomie disposent les collectivités ? Quelle est la place des agriculteurs dans les instances décisionnelles et de façon plus générale quel est le degré de **cogestion du secteur agricole** par une profession élue et l'Etat (organisations professionnelles élues, budget autonome, provenance, formation/vulgarisation...).

L'étude réservera une place au rôle de la coopération régionale et internationale dans le renforcement de ces instances. Elle devra estimer le degré de prise en compte de la territorialité dans les politiques publiques relatives à la gouvernance rurale.

3. PARTIE 3 : MISE EN ŒUVRE DE LA SMDD (6 P)

L'objectif de cette partie est de faire un état des lieux intermédiaire de la prise en compte des orientations et actions de la SMDD dans la stratégie nationale de développement rural et de proposer des pistes de réflexion pour un scénario alternatif durable.

L'auteur commentera, chaque fois que possible, pour chacun des points de la SMDD dont la liste complète se trouve en annexe 2 :

- son niveau d'accomplissement
- les difficultés rencontrées et obstacles identifiés à sa mise en oeuvre
- les moyens d'atteindre les objectifs que le pays s'est fixés (investissements publics, privés, outils économiques, coopération bilatérale, régionale ...)
- les coûts et bénéfices directs et indirects de ces mesures au plans économique, social et environnemental
- les alternatives possibles

Au besoin l'auteur pourra faire référence à des passages du rapport pour illustrer son propos ou éviter de se répéter, ainsi qu'à tout document en annexe qu'il jugera utile.

4. PARTIE 4 : RECOMMANDATIONS (1 P)

Cette dernière partie s'adresse aux décideurs des pays Méditerranéens. Elle doit être brève, synthétique, appliquée. Elle porte sur :

- Eléments reproductibles à prendre en compte dans les politiques de développement rural durable
- Orientations nécessaires et actions à mettre en œuvre à moyen terme
- Indicateurs pertinents sur lesquels appuyer la politique nationale (une dizaine maximum)
- Ecueils à éviter

5. ANNEXES A JOINDRE AU RAPPORT

- Un résumé dans la langue du rapport d'une page
- Annexe statistique (principales séries de données)
- Liste des principales références utilisées
- Une note sur les conditions de réalisation de l'étude et de calcul des indicateurs, incluant les difficultés rencontrées (accès à l'information, qualité des données -cohérence et fiabilité-, absence de couverture territoriale, contexte politique défavorable), les sources d'information consultées, etc. Cette note fera le cas échéant des propositions de sujets méritant une réflexion plus approfondie au niveau local, national ou régional.

III. ANNEXES

1. ANNEXE 1 : RESUME DU CHAPITRE ESPACE RURAL DU RAPPORT « MEDITERRANEE - LES PERSPECTIVES DU PLAN BLEU SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT ».

Cette annexe et le rapport complet sont téléchargeables sur le site du Plan Bleu <http://www.planbleu.org/red/>

2. ANNEXE 2 : EXTRAIT DE LA STRATEGIE MEDITERRANEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le texte complet de la SMDD est téléchargeable sur le site du Plan Bleu à l'adresse

<http://www.planbleu.org/actualite/fr/StrategieMediterraneenneDeveloppementDurable.html>

Chapitre « Développement agricole et rural durable » (extrait)

Orientations et actions :

LIBERALISATION COMMERCIALE ET VALORISATION DES PRODUITS MEDITERRANEENS DE QUALITE SUPERIEURE

1. Encourager une prise de conscience dans la perspective des négociations euro méditerranéennes à venir en attirant l'attention sur les risques d'une libéralisation trop rapide et sur la nécessité d'adopter des approches progressives et asymétriques, notamment pour protéger les populations rurales vulnérables des pays en développement.
2. Coordonner les initiatives régionales et nationales visant à intégrer dans les futurs programmes euro-méditerranéens et accords de voisinage les préoccupations relatives au développement agricole et rural durable.
3. Promouvoir une politique régionale visant à renforcer, les variétés agricoles locales, la reconnaissance de la qualité des produits agricoles méditerranéens typiques tels que le vin, l'huile d'olive, les légumes, les fruits, les fleurs, le blé dur et les produits d'origine animale. Créer un environnement régional favorable pour aider les pays à développer des politiques et des procédures efficaces en matière de labellisation, d'appellations de qualité et de certifications des produits alimentaires, et à promouvoir le régime alimentaire méditerranéen.

PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE ET RATIONNELLE

4. Mettre en œuvre dans les pays en développement des politiques agricoles visant à améliorer le cadre porteur de l'agriculture, notamment les politiques foncières et de l'eau, la vulgarisation et la formation, l'accès au crédit et au marché, le renforcement des associations d'agriculteurs et des organisations professionnelles.
5. Favoriser et/ou renforcer la création de réseaux entre pays méditerranéens pour diffuser et appliquer des pratiques agricoles adaptées et innovantes, en particulier pour réduire la consommation d'eau, et d'engrais et de pesticides, encourager l'agriculture biologique, les variétés agricoles locales, les savoir-faire traditionnels, utiliser les énergies alternatives et restaurer la fertilité des sols.
6. Encourager les consultations régionales entre pays méditerranéens, pour adapter à leurs besoins spécifiques le cadre légal actuel qui garantit la souveraineté nationale en matière de pools génétiques, de biodiversité et de droits de contrôle de l'utilisation des OGM, ainsi que de réglementation de leur transports et de leur dissémination en conformité avec le Protocole de Carthagène.

DEVELOPPEMENT RURAL ET GOUVERNANCE LOCALE

7. Encourager les efforts nationaux pour promouvoir des programmes et plans de développement agricole et rural durable sur une base de développement local et participatif, en vue d'atténuer les déséquilibres territoriaux et sociaux et d'améliorer les conditions de vie des ruraux. A cet effet, accorder une attention particulière à la mise à niveau des infrastructures et services et à la diversification économique notamment par le tourisme rural, l'industrie propre, l'industrie agroalimentaire et les services.
8. Promouvoir des politiques régionales et encourager les programmes nationaux valorisant la multifonctionnalité de l'agriculture, notamment son aptitude à valoriser les paysages au plan économique et environnemental, les connaissances et les savoir-faire traditionnels ainsi que le patrimoine culturel, grâce au tourisme et à d'autres activités.
9. Renforcer les capacités de négociation et de gouvernance des communautés et des acteurs locaux, notamment en encourageant les initiatives locales de développement rural, et les programmes visant à renforcer l'implication des femmes dans les processus de décision.

GESTION DURABLE DES ZONES RURALES ET DU MILIEU NATUREL MEDITERRANEEN

10. Identifier et mettre en œuvre les actions régionales pertinentes susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des conventions internationales sur la désertification et la biodiversité.
11. Réduire l'impact de la désertification et la perte irréversible de terres agricoles et de biodiversité. Un objectif souhaitable serait de réduire d'au moins un tiers, d'ici 2015, les pertes de terres agricoles par érosion, salinisation, désertification, urbanisation ou autres formes d'abandon. Un objectif à atteindre en matière de biodiversité consisterait à mettre un terme, d'ici 2010, à la perte de biodiversité terrestre dans les États Membres de l'UE, et à la réduire substantiellement dans les autres pays méditerranéens.
12. Encourager, particulièrement dans les zones rurales défavorisées des pays en développement, l'établissement de programmes de développement agricole et rural durable, de réserves de biosphère et de parcs naturels régionaux, et des plans d'aménagement contractuels pour inciter les communautés locales à assurer une gestion durable des terres agricoles, parcours et espaces boisés.
13. Promouvoir les initiatives pour la restauration des massifs forestiers dégradés afin de restaurer leurs fonctions écologiques et leur capacité de contribuer à une économie rurale durable et de fournir des services écologiques clés.
14. Étendre les aires protégées en les dotant de moyens suffisants pour obtenir l'implication des communautés locales. Un objectif souhaitable serait de placer sous statut d'aire protégée, d'ici 2010, 10% des écosystèmes terrestres méditerranéens.
15. Encourager les décisions politiques visant à protéger les zones agricoles de l'artificialisation, en particulier par des plans d'aménagement locaux et nationaux ayant force de loi.
16. Promouvoir l'adaptation au changement climatique en développant la surveillance scientifique à partir d'observatoires adaptés, en valorisant la recherche sur les techniques d'aridoculture et en planifiant l'éventuelle adaptation ou reconversion des zones agricoles les plus menacées.

3. ANNEXE 3 : INDICATEURS DE SUIVI DE LA SMDD POUR LE THEME DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE

	Code	Indicateurs
1	AGR_P01	ratio de la population agricole sur la population rurale
2	AGR_P02	pertes de terres arables
3	AGR_P03	part du budget public alloué aux programmes de développement rural durable
4	AGR_P04	proportion des produits agricoles de qualité
5	AGR_P042	part des terres agricoles utilisées par l'agriculture biologique
6	AGR_C01	part de l'emploi agricole en zone rurale
7	AGR_C02	nombre d'entreprises non agricoles en milieu rural
8	AGR_C03	taux de charge des parcours
9	AGR_C04	évolution de l'indice foliaire sur les parcours
10	AGR_C05	nombre de produits labellisés/certifiés
11	AGR_C06	existence d'un cadre légal pour les produits de qualité
12	AGR_C07	Part des produits transformés dans les exportations agricoles
13	AGR_C08	nombre de producteurs biologiques
14	AGR_C09	nombre de dossiers déposés pour la reconnaissance de produits de qualité
15	AGR_C10	fertilisants (NPK) vendus/PIBA
16	AGR_C11	pesticides vendus (en T) / PIBA
17	AGR_C12	nombre de chevaux tracteur/ PIBA
18	AGR_C13	volume d'eau consommé / PIBA
19	AGR_C14	part du revenu familial destiné à la consommation alimentaire
20	AGR_C15	pourcentage des exploitations de superficie inférieure à 10 hectares
21	AGR_C16	ratio salariés agricoles/exploitants agricoles
22	AGR_C17	pourcentage de surfaces protégées
23	AGR_C18	existence d'un inventaire des ressources génétiques végétales et animales domestiques
24	AGR_C19	taux de boisement (forêts et espaces boisés)
25	AGR_C20	nombre de groupements féminins (associations, coopératives...)
26	AGR_C21	prélèvements locaux et transferts non affectés du budget de l'Etat vers les collectivités locales
27	AGR_C22	Elections de gouvernements locaux

AGR_Pxx : Indicateurs « rural » prioritaires

AGR_Cxx : Indicateurs « rural » complémentaires

3.1. Indicateurs prioritaires

3.2. Indicateurs complémentaires

 Les fiches des indicateurs complémentaires s'ajouteront à partir du mois de septembre 2007 et constitueront un *addendum* aux présents termes de référence.

4. ANNEXE 4 : LISTE INDICATIVE D'INDICATEURS PRODUITS PAR DIFFERENTES SOURCES INTERNATIONALES